



## Plan de départ volontaire (PDV)

Par **foncer**, le **09/06/2013** à **23:24**

Bonjour,

Mon employeur me faire savoir, après 33 années de service, qu'il supprime mon poste. Ma société emploi plus de 1000 salariés, et dans un premier temps, la direction va licencier 170 personnes. La DRH nous fait savoir qu'elle ne souhaite pas passer par un plan social.

De ce fait elle me propose:

- A) D'expédier un CV et lettre de motivation afin de postuler sur un nouveau poste qu'elle va créer (sachant que sur 3 CV, un sera retenu)
- B) De quitter l'entreprise dans le cadre d'un plan de départ volontaire, à condition de créer mon entreprise.

Mes questions:

-Quelles seraient les incidences juridiques à expédier mon CV, surtout si je n'étais pas retenu?

- Ne serait il pas plus judicieux de rencontrer la GRH, opter pour une rupture conventionnelle, plutôt que de partir sur un PDV?

Enfin, à 55 ans je ne peux me permettre une erreur dans le cadre juridique

Merci de vos réposes et conseils